

Tableau n° 47
Les pénicillines et leurs sels et les céphalosporines

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané spécifique positif au produit manipulé.	30 jours	Travaux comportant la préparation ou l'emploi des pénicillines et de leurs sels ou des céphalosporines, notamment : - Travaux de conditionnement, - Application des traitements : * Dans les organismes agricoles de production, de stockage et de vente d'aliments du bétail, * A la suite de soins donnés au bétail.
- Rhinite récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test.	15 jours	
- Asthme confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après une nouvelle exposition.		